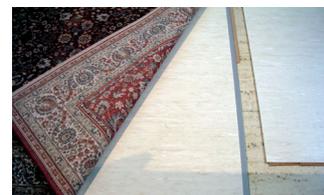


# NOTICE DE MONTAGE ET D'UTILISATION POUR TAPIS CHAUFFANTS THERMODOM (type EFF.....)

"carlo" Loysch GmbH, Pielacher Straße 50,  
3390 Melk, Austria | Mail: office@carlo.at  
Tel. +43 (0) 27 52 / 529 11 | Fax 529 11 21  
[www.carlo.at](http://www.carlo.at) | [www.kirchenheizung-carlo.com](http://www.kirchenheizung-carlo.com)

## 1) GÉNÉRALITÉS, AVERTISSEMENTS



Les tapis chauffants Thermodom « carlo » sont des revêtements de chauffage pour le chauffage de petites surfaces au sol. Les éléments de chauffage au sol ne sont pas conçus comme chauffage de places pour animaux et, pour cette raison, ne sont pas autorisés en tant que tels ! Il s'agit d'appareils de chauffage stationnaires pour des locaux secs. Ce n'est toutefois pas un chauffage de pièce, mais seulement un chauffage de place. Les éléments de chauffage au sol sont des appareils de chauffage électriques exploités avec une tension de 230 V. Avant leur utilisation, les éléments de chauffage au sol doivent être inspectés quant à des signes d'endommagement ou d'usure. Des dommages mécaniques en tous genres, par ex. l'insertion de corps étrangers, des coupes etc. peuvent conduire à l'exposition de pièces conductrices de courant.

En cas d'usure supérieure à 0,5 mm du côté supérieur du revêtement, resp. en cas de coupes, de fissures, d'éclatements ou d'endommagement de la conduite de raccordement, les éléments de chauffage au sol ne doivent plus être mis en service. Des conduites de raccordement défectueuses peuvent uniquement être remplacées à l'usine.

**Attention :** Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » ne disposent pas d'une protection contre la surchauffe. Pour cette raison, ils ne doivent pas être couverts avec des matériaux pouvant causer une accumulation thermique (des tapis et des meubles lourds, ne laissant pas passer la chaleur etc.). Le non-respect entraîne un risque d'incendie ! Une exploitation non surveillée n'est pas autorisée. Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » ne doivent pas être posés de manière à se chevaucher et ne doivent pas être utilisés à proximité immédiate d'une baignoire, d'une douche ou d'une piscine. Ne pas exploiter sans surveillance ! Ne pas exploiter à l'extérieur !

Des enfants âgés de moins de 3 ans doivent être tenus à l'écart, sauf s'ils sont sous surveillance permanente. Des enfants âgés entre 3 et 8 ans sont uniquement en droit d'activer et de désactiver l'appareil s'ils sont sous surveillance ou s'ils ont été instruits quant à l'utilisation sûre de l'appareil et qu'ils ont compris les dangers en résultant, sous condition préalable que l'appareil soit placé ou installé dans sa position d'utilisation normale. Des enfants âgés entre 3 et 8 ans n'ont pas le droit d'enficher la fiche dans la prise de courant, de régler l'appareil, de nettoyer l'appareil et/ou d'effectuer la maintenance par l'utilisateur.

**Attention :** Ne pas insérer ou introduire des objets pointus ! Des dommages mécaniques en tous genres, par ex. l'insertion de corps étrangers, des coupes etc. peuvent conduire à l'exposition de pièces conductrices de courant. NE PAS PLIER.

## 2) MONTAGE

Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » aux dimensions supérieures sont livrés en état enroulé. Afin d'éviter des dommages, les éléments de chauffage au sol doivent uniquement être déroulés en état tempéré (au moins 15°C).

**Attention :** Les éléments de chauffage au sol ne doivent pas être exploités en état enroulé. Dans ce cas de figure - en raison du chevauchement - il y a une puissance supérieure sur la surface et ainsi ris que d'incendie en raison de l'accumulation thermique ainsi générée.

Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » doivent uniquement être posés sur des sols planes et disposant d'une capacité de charge suffisante. Si ces conditions devaient ne pas être données, alors une surface appropriée avec les dimensions de compensation correspondantes doit être établie. En cas de sols en bois, il faut également veiller à avoir une surface plane, respectivement il ne doit pas y avoir de clous et de têtes de vis qui dépassent ! Aucun traitement des éléments de chauffage au sol ne doit être effectué (par ex. percer, découper etc.), étant donné que cela peut conduire à l'exposition de pièces conductrices de courant. N'oubliez pas : Les revêtements chauffants sont soumis à 230 V de tension !

Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » ne doivent pas être montés directement sous une prise de courant murale.

Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » sont des éléments de chauffage stationnaires. Une pose libre sur le sol n'est pas autorisée - sauf si la masse du tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » est supérieure à 18 kg (ce qui correspond à 3,5 m<sup>2</sup>).

Les éléments de chauffage au sol peuvent être fixés avec des rails profilés.

Sur demande, des trous de fixation pour le montage au moyen de vis peuvent être prévus à partir de l'usine.



**Attention :** Il faut s'assurer que les éléments de chauffage au sol soient uniquement exploités avec une dissipation thermique suffisante. Tous types de chevauchements, par ex. en cas de plusieurs éléments de chauffage au sol ou le repliage d'un tapis de chauffage au sol conduit à une surchauffe - risque d'incendie. Une pose sur des marches ou des bords n'est pas autorisée.

### 3) RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Le raccordement électrique doit uniquement être effectué par un spécialiste en la matière. Lors du montage et de l'installation, les dispositions en vigueur relatives l'aménagement d'installations électriques à courant fort avec une tension nominale jusqu'à 1000 V (EN partie 1-4) doivent être respectées. En cas de raccordement fixe au réseau électrique, un dispositif de séparation agissant sur tous les pôles avec une ouverture de contact d'au moins 3 mm doit être installé (par ex. coupe-circuit, disjoncteur de protection FI). Avant de procéder à l'installation, il faut vérifier si la tension de réseau correspond à la tension d'exploitation indiquée sur la plaque signalétique.

Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » sont équipés d'un câble H05VV F 2 x 0,75 mm<sup>2</sup> et, au choix, en fonction de la puissance de chauffage, d'une fiche Euro ou à contour, resp. en cas de raccordement fixe, d'extrémités ouvertes. En cas de raccordement fixe, un dispositif de séparation agissant sur tous les pôles avec une ouverture de contact d'au moins 3 mm (par ex. disjoncteur de protection FI ou fusible) doit être prévu. Les éléments de chauffage au sol disposent d'une isolation de sécurité (classe de protection II). En cas d'éléments de chauffage au sol avec fiche, une prise de courant à 230 V installée de manière conforme (aux dispositions) est suffisante.

Si la conduite de raccordement au réseau est endommagée, cette dernière doit être remplacée par le fabricant à l'usine, afin d'éviter toute mise en danger.

Données techniques : **EFF.....**

Tension nominale : AC 230 V

Puissance nominale : 120 W - 1300 W

Classe de protection : II (isolation de protection)

Type de protection : IP 41 (protection contre les gouttes d'eau))

#### 4) PREMIÈRE MISE EN SERVICE

Avant la première mise en service, il faut contrôler si la tension du réseau correspond à la tension d'exploitation figurant sur la plaque signalétique. En cas de nouveaux revêtements chauffants, la première utilisation peut générer une légère émanation d'odeurs, qui s'arrête toutefois d'elle-même après un certain temps ! Avant chaque utilisation, les éléments de chauffage au sol doivent être inspectés quant à des signes d'endommagement. Des éléments de chauffage au sol endommagés ne doivent PAS être mis en service.

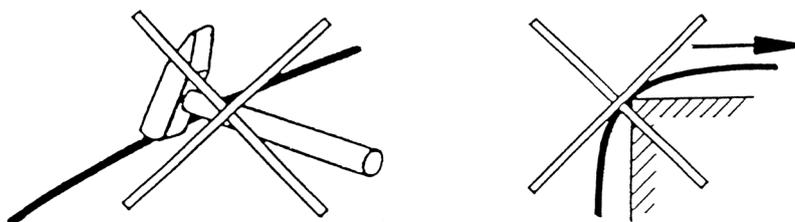
#### 5) MODE CHAUFFAGE, SÉCURITÉ, MAINTENANCE

**Attention :** Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » ne disposent pas d'un dispositif de régulation de température. Afin d'éviter une surchauffe des tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo », ces derniers ne doivent pas être recouverts. Un recouvrement - ne serait-ce que partiel - avec des tapis, respectivement des meubles lourds, ne laissant pas passer la chaleur ou un chevauchement des tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » conduit à une accumulation thermique - risque d'incendie !

Les éléments de chauffage au sol Thermodom « carlo » ne doivent pas être exploités en état enroulé. Dans ce cas de figure - en raison du chevauchement - il y a une puissance supérieure sur la surface et ainsi risque d'incendie en raison de l'accumulation thermique ainsi générée.

La puissance des éléments de chauffage au sol est dimensionnée de façon à ce qu'une augmentation de la température d'environ 20°C est transmise à la surface des éléments de chauffage. Une régulation externe de la température, resp. une limitation du temps de chauffage, est autorisée.

**Attention :** Ne pas insérer ou introduire des objets pointus ! Des dommages mécaniques en tous genres, par ex. l'insertion de corps étrangers, des coupes etc. peuvent conduire à l'exposition de pièces conductrices de courant. NE PAS PLIER.



Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » satisfont aux exigences de sécurité pertinentes pour appareils électriques. Le bon état doit être contrôlé régulièrement (par ex. dans le contexte du travail de nettoyage hebdomadaire) (ÖVE-E5 Partie 1/1989 resp. ÖVE-EN50110). L'obligation du contrôle périodique de l'équipement électrique de l'installation de chauffage selon le § 12.1.6 est satisfaite de manière appropriée par des mesures de nettoyage et de contrôle ayant lieu au moins une fois par an, avant le début de la période de chauffage.

Des enfants âgés de moins de 3 ans doivent être tenus à l'écart, sauf s'ils sont sous surveillance permanente.

Des enfants âgés entre 3 et 8 ans sont uniquement en droit d'activer et de désactiver l'appareil s'ils sont sous surveillance ou s'ils ont été instruits quant à l'utilisation sûre de l'appareil et qu'ils ont compris les dangers en résultant, sous condition préalable que l'appareil soit placé ou installé dans sa position d'utilisation normale. Des enfants âgés entre 3 et 8 ans n'ont pas le droit d'enficher la fiche dans la prise de courant, de réguler l'appareil, de nettoyer l'appareil et/ou d'effectuer la maintenance par l'utilisateur.

Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » ne nécessitent pas de maintenance. Il faut cependant faire attention à ce qu'aucun élément de chauffage au sol endommagé ne soit mis en service. Pour cette raison, les éléments de chauffage au sol doivent être contrôlés régulièrement, avant leur utilisation, quant à des endommagements et à la pénétration de corps étrangers. À cet effet, séparer les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » de tous les pôles du réseau (si existante, débrancher la prise) et les sécuriser contre une éventuelle remise en marche.

En cas d'usure et d'endommagement de quelque sorte que ce soit, comme par ex. des coupes, des points de rupture, une barrette de raccordement cassée, une conduite de raccordement défectueuse etc., l'utilisation doit immédiatement être arrêtée. L'élément de chauffage au sol peut toutefois être retourné au fabricant, qui décide alors d'une éventuelle réparation. En principe, les réparations peuvent uniquement être effectuées par le fabricant

#### Nettoyage :

La surface des éléments de chauffage au sol est composée d'un revêtement au sol élastique en PVC selon EN649, qui est homologué pour une forte sollicitation (K4). Aux fins de nettoyage, la surface peut être essuyée au moyen d'eau ou avec un produit de nettoyage de sols en PVC. Ne pas utiliser de solvants ou d'additifs abrasifs !

## **6) SÉCURITÉ, MARQUAGE, DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE**

Les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo » satisfont aux exigences de sécurité pertinentes relatives aux appareils électriques pour l'usage domestique et des fins similaires.

#### **Contrôle et certification selon :**



Zertifikat Nr.: 55-035-06

ÖVE/ÖNORM EN 60335-1:2012-11-01  
ÖVE EN 60335- 1/A11:2016-07-01  
ÖVE/ÖNORM EN 60335-2-30:2013-03-01  
ÖVE/ÖNORM EN 62233:2009-01-01

ÖVE/ÖNORM EN 55014-1:2012-06-01  
ÖVE/ÖNORM EN 55014-2:2016-02-01

ÖVE/ÖNORM EN 61000-3-2:2015-04-01  
ÖVE/ÖNORM EN 61000-3-3:2014-04-01

Ce certificat constitue la base pour la déclaration de conformité CEE et le marquage CE par le fabricant ou ses représentants légaux et atteste la conformité avec les normes mentionnées dans le sens de la directive basse tension CE 2014/35/UE.

Cette notice de montage et d'utilisation doit soigneusement être conservée et, en cas de changement d'utilisateur ou de propriétaire, doit être remise ensemble avec les tapis de chauffage au sol Thermodom « carlo ».